



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2001

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 20 août 2001

**Affichage** : 20 août 2001

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M, Mme DE SEDE D., Mme ESSERT S.,  
M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J.,  
Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,  
Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J., SARRAZIN P.,  
M. TAILLARD J.-P.

**Absents** : Mme SATORI M.-A. représentée par M. AUBRY P.  
M. TUPIN J.-P., représenté par M. ROY J.

**Secrétaire de séance** : Mlle GROSPERRIN A.

La séance est ouverte à 20h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. FINANCES**

##### **I.1 - Passage à l'Euro : contrats de conversion**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats de conversion pour les emprunts en cours à la Caisse des Dépôts et à la Caisse d'Épargne.

##### **I.2 - Droits de place : montant**

Le montant du droit de place n'a pas été réactualisé depuis de nombreuses années.

Décision est prise, à l'unanimité, de redéfinir ce droit de place à hauteur de 5 €uros par demi-journée.

##### **I.3 - PAE "Haut du Vallon" et "Bas du Vallon"**

Observant que les prochaines réalisations d'infrastructures primaires dans le secteur du "Vallon" vont concerner des travaux de voirie (rond-point du Cerisier,...) décision est prise, à l'unanimité, d'affecter les ressources du PAE "Haut du Vallon" et "Bas du Vallon" au budget communal à partir du 1<sup>er</sup> août 2001.

#### **I.4 - Convention d'entretien de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par la Société GEPLD pour un montant de 2.173,60 €uros pour un an, auquel il faut ajouter 160 €uros pour garantie sur les coffrets.

## **II. TRAVAUX - CHANTIERS**

#### **II.1 - Etude d'aménagement de la rue Paillard : état d'avancement**

Une troisième version de l'étude d'aménagement de la rue Paillard a été présentée par les services techniques de la DDE.

Deux demandes de modifications ont été faites. Dès que cette nouvelle option sera mise en forme, quelques propriétaires seront contactés dans l'objectif d'acquérir quelques mètres carrés de terrain indispensables à la mise en place de trottoirs pour raison de sécurité.

En phase finale, le projet sera présenté pour avis et remarques aux commissions concernées et aux riverains.

#### **II.2 - Rue du Pressoir : avancement de la procédure de délimitation et demande de subvention**

Les procès verbaux de délimitation sont réalisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter, auprès du Conseil Général du Doubs, une demande de subvention pour les travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement pour un montant de 90.793 Frs H.T.

#### **II.3 - Rond-point du Cerisier : dossier de consultation préparé par la Sté Cuenot**

Un dossier de consultation a été préparé par la Société Cuenot.

Décision est prise, à l'unanimité, d'engager une mise en concurrence des différents entrepreneurs à partir du 11 septembre 2001, en respect de la nouvelle loi sur les marchés publics, dans l'hypothèse d'un projet dont le coût estimatif reste inférieur à 90.000 €uros H.T.

#### **II.4 - Rue des Gigoulettes, cessions de terrains effectuées, demande de subvention, devis de travaux**

Observant que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue avait proposé le financement de l'installation du réseau d'eau dans cette voie inscrite au POS, le Conseil Municipal avait décidé d'accompagner ce projet par la création du réseau d'assainissement et d'un fond de chaussée provisoire, en coordination avec le projet du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

Une condition nécessaire pour que ce projet prenne forme était la cession gratuite préalable des terrains privés situés sous l'emprise de la voirie, au bénéfice de la Commune.

A ce jour, tous les propriétaires ont signé le protocole de cession gratuite au bénéfice de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de délimitation parcellaire des terrains qui seront cédés à la Commune. Cette opération permettra d'officialiser ensuite les opérations de cession gratuite par les propriétaires.

Trois géomètres ont été consultés (Gaume, Laurent, Robert). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de prix la mieux disante établie par le Cabinet Gaume pour un montant de 19.392 Frs TTC.

Un devis estimatif des travaux, avant consultation, est proposé par le Cabinet André d'un montant de :

- Voirie : 156.830 Frs H.T.
- Assainissement : 156.540 Frs H.T.

Le Conseil Municipal, l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au Cabinet André pour un montant de 29.519 Frs H.T.

Décision est prise, à l'unanimité, d'engager une mise en concurrence des entreprises pour les travaux d'assainissement et de voirie.

Le Conseil Municipal décide également, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Général du Doubs une demande de subvention pour la prise en charge partielle des travaux d'assainissement.

#### **II.5 - Travaux en régie rue de l'Abreuvoir : information**

Les réseaux d'eaux pluviales du centre d'Avanne se déversent au pied de la rue de l'Abreuvoir, dans la rivière.

A l'occasion des orages, les deux collecteurs sont à l'origine d'une érosion importante des talus.

Les employés communaux ont entrepris des travaux destinés à prolonger les deux collecteurs avec des ouvrages en béton, puis à végétaliser le site.

#### **II.6 - Rue des Artisans : modification du calendrier des travaux**

Le revêtement de la rue des Artisans devait être réalisé pendant l'été. Les travaux préalables concernant la mise en place de gros busages sous la rue ont été retardés.

En conséquence, décision a été prise de reporter à l'année 2002 la réalisation du revêtement, sachant que le crédit affecté à cette opération a été réinvesti dans la reconstruction de la voirie de la rue de Pérouse (suite à la mise en place d'un réseau d'eau en 99).

#### **II.7 - Rénovation de voirie : modification du projet**

L'ensemble des rénovations de voiries confié à la SACER passe d'un montant de 196.464 Frs H.T. à 224.758 Frs H.T. Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

#### **II.8 - Consultation pour la réalisation du bâtiment de services et cantine**

Le cahier de consultation pour l'appel d'offres de réalisation a été préparé par l'Architecte.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à lancer l'appel d'offres. Au préalable, ce dossier fera l'objet d'un examen détaillé dans une prochaine réunion de travail pour une ultime mise au point.

#### **II.9 - Bâtiment de services et cantine : études**

La préparation du dossier d'appel d'offres impose quelques études préalables :

- ↳ Etude de sol : étude géotechnique
- ↳ Etude de gros oeuvre pour les ouvrages bétonnés
- ↳ Etude thermique : chauffage, ventilation
- ↳ Etude électricité
- ↳ Etude acoustique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner les offres suivantes :

- ↳ 7.500 Frs H.T. pour l'étude géotechnique : Sté B3G
- ↳ 25.000 Frs H.T. pour l'ensemble des autres études : Sté Image et Calcul

### **II.10 - Rénovation de la Mairie : publication pour candidature de maîtrise d'œuvre**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la publication a été lancée et les plis devront être remis à la date du 20 septembre 2001.

### **II.11 - Curage du lit de la Furieuse**

Cette opération a été réalisée en régie par les employés communaux, en conformité avec les exigences de la DDAF qui a interdit toute intervention d'engin mécanique.

A la surprise générale, il a été constaté, dans le passé, que de nombreux riverains abandonnaient des déblais dans le lit de la rivière. Cette situation intolérable fera l'objet d'une vigilance accrue dans le futur.

En accompagnement de cette opération, décision est prise, à l'unanimité, de faire réaliser un aménagement du terrain communal situé le long de la Furieuse en vue de constituer un espace public piétonnier, (bancs, fleurs etc...)

### **II.12 - Implantation d'un caniveau rue de la Courbe Roye**

A l'occasion de la création du lotissement de la Courbe Roye, un busage de diamètre utile 650 mm avait été mis en place pour assurer l'écoulement des eaux pluviales.

Observant qu'à l'occasion d'une situation de pluviométrie tout à fait exceptionnelle, il a pu être constaté que ce busage était en limite de charge, il est décidé, à l'unanimité, de mettre en place un caniveau de très large section destiné à entrer en service lorsque le busage est à saturation.

Ce caniveau pourra se déverser dans le nouveau fossé promenade implanté en limite de cette rue.

Montant estimatif du chantier :

- fourniture de caniveaux haute résistance et grande section de marque "Préfa est" pour un montant de 15.743 Frs TTC.

- Réalisation d'une tranchée et mise en place des caniveaux et d'un busage d'extrémité, travaux confiés à la Société Accobat.

## **III. RESEAUX**

### **III.1 - Achat d'eau à la Ville de Besançon : révision de la convention**

La ville de Besançon a choisi de réactualiser la convention qui définit le prix de l'eau vendue à la Commune, ainsi que les formules de réactualisation des prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

### **III.2 - Prix et qualité de l'eau et de l'assainissement : rapport DDAF pour l'an 2000**

Le Maire présente le rapport de la DDAF concernant le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce rapport, dans les mêmes termes que celui produit par le fermier.

### **III.3 - Rapport sur le prix et la qualité de l'eau distribuée sur Aveney**

Le Maire présente le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau distribuée sur Aveney.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce rapport.

### **III.4 - Syndicat d'électrification du Doubs : rénovation des transformateurs**

Le Syndicat d'électrification du Doubs est susceptible de prendre en charge la rénovation de certains transformateurs "cabine haute" (nombre de prises en charge très limité).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'une demande sera transmise concernant le transformateur au carrefour de la rue Paillard et de la rue des Vergers et le transformateur situé au carrefour de la rue du Passage et de la rue du Café.

## **IV. FONCIER**

### **IV.1 - Achat du terrain Pessey**

Faisant suite à la réalisation du parking centre, il est apparu nécessaire de modifier le chemin piétons qui joint ce parking au carrefour du stade, afin de réduire le dénivelé au passage de l'entrée du château.

A l'occasion de la vente de la propriété Pessey, contact a été pris avec la famille en vue d'acquérir environ les  $\frac{3}{4}$  de la parcelle "boisée et inconstructible" cadastrée n° 143, située en limite du parking communal.

Un protocole d'accord a été élaboré avec Monsieur Pessey et ses deux filles, qui décrit les conditions de la cession au bénéfice de la Commune. En particulier, la Commune s'engage à prendre à sa charge la délimitation, le bornage ainsi que la construction d'une clôture et la mise en place d'une haie en limite de la parcelle acquise.

Le prix de vente proposé est de 50 Frs le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le protocole de vente avec la famille Pessey.

### **IV.2 - Proposition de vente de terrain de Mme Bichet**

Madame Bichet propose de céder à la Commune quelques m<sup>2</sup> de terrain situés le long de la rue des Gigoulettes.

Ce terrain est susceptible de permettre de réaliser un espace public dans le secteur.

Le Conseil Municipal est intéressé par cette proposition et attend une offre de prix de la part de Mme Bichet.

#### **IV.3 - Plan Local d'Urbanisme de Rancenay**

La Commune de Rancenay a engagé récemment la création d'un Plan d'Occupation des Sols.

Dans le cadre de la nouvelle loi, une nouvelle procédure dite de Plan Local d'Urbanisme se substitue à la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à être associée, pour avis, à cette procédure d'élaboration du PLU.

#### **IV.4 - Recours famille Dony/Gusatto auprès du Tribunal Administratif à l'encontre de la DUP prononcée par le Préfet : rejet de la requête par le Tribunal Administratif et recours auprès de la cour d'appel du Tribunal Administratif**

Faisant suite au recours de la famille Dony/Gusatto, le Tribunal Administratif de Besançon a rejeté leur requête en date du 22 mars 2001.

En date du 18 juillet 2001, la famille Dony/Gusatto a déposé une requête auprès de la Cour d'Appel Administrative de Nancy.

#### **IV.5 - Avis des services de l'Etat relatifs au projet de POS Révisé**

Les services de l'Etat ont rendu, au cours de l'été, différents avis concernant le projet de POS arrêté par le Conseil Municipal en février 2001.

De nombreuses remarques techniques évoquées conduiront à une mise à jour rapide du projet communal, quelques autres remarques de fond feront l'objet d'une analyse contradictoire à l'occasion d'une ultime réunion du groupe de travail en septembre, avant que le Conseil Municipal décide des dernières mises à jour.

#### **IV.6 - Désignation du groupe de travail du Plan Local d'Urbanisme**

Faisant suite aux élections de mars 2001, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres du nouveau groupe de travail concernant le PLU (nouvelle désignation du POS) :

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| - Joël ROY     | - Danielle DE SEDE     |
| - René MARTIN  | - Michel ROBERT        |
| - Jean LACHAT  | - Jean-Pierre TAILLARD |
| - Jean MEREDÉZ |                        |

#### **IV.7 - Elargissement de la rue des Tripetards**

A plusieurs occasions, les services du TGB ainsi que l'entreprise qui collecte les ordures ménagères ont sollicité la mise aux normes de la rue des Tripetards, afin de permettre le passage de leurs véhicules.

Pour que cette opération puisse se réaliser, il est nécessaire de mettre en application les cessions gratuites de terrain, associée à la délivrance de permis de construire et de solliciter la cession amiable d'une portion de terrain appartenant à la famille de M. Marcel De Conto.

M. De Conto est disposé à céder à la Commune une partie du terrain dont il est propriétaire pour autant que la municipalité s'engage à réaliser un mur de soutènement et une clôture sur ce mur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier l'acquisition du terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie des Tripetards.

#### **IV.8 - Achat de Terrain appartenant à Mme Dubief**

Faisant suite à un entretien avec Mme DUBIEF, cette dernière consent à céder à la Commune la parcelle, section AE n° 3 d'une superficie de 14a33 située en secteur inondable, le long de la route de Rancenay, et limitrophe d'une parcelle récemment acquise par la Commune.

L'offre de prix est établie sur la base de 14.000 Frs auxquelles il faut ajouter les frais de Notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente.

### **V. ACHATS**

#### **V.1 - Achat d'un ordinateur pour l'école**

Au cours de l'été 2000, la Commune a fait réaliser, à l'école du village, une salle de travaux pratiques d'informatique, équipée de 6 machines installées en réseau et raccordées par liaison rapide au réseau internet.

Dans le cadre d'un complément d'équipement, ayant pour objectif d'implanter progressivement un ordinateur dans chaque salle de classe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de la directrice un poste de travail connecté au réseau. Montant de l'achat : 7.989 Frs TTC.

#### **V.2 - Achat de panneaux de signalisation**

Depuis de nombreuses années, un arrêté municipal interdit la baignade dans la rivière et dans le canal, en raison des risques de noyade liés aux multiples tourbillons.

Observant que la signalisation mise en place le long de la rivière est systématiquement dégradée et ignorée, et que par ailleurs les recours en responsabilité sont très fréquents, décision a été prise de mettre en place sur chacune des entrées du village un panneau rappelant cette interdiction.

Deux sociétés ont été consultées (Signaux Girod et Franche-Comté signaux).

Un lot de sept panneaux a été acquis auprès de la Société Girod, la mieux disante pour un montant de 4.199 Frs TTC.

Pour information, on rappellera que la Commune de Rancenay a procédé de façon identique.

#### **V.3 - Achat de tables et bancs pliants**

Lorsque les associations organisent des festivités ou des manifestations, il est nécessaire de mettre à leur disposition des tables et des bancs.

A ce jour, les prêts concernent des tables d'intérieures trop peu nombreuses et mal adaptées à ce genre d'opération.

Décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir des tables rustiques et très solides.

- 15 tables de dimension 80 X 200 et 30 bancs pour un montant de 15.410 Frs TTC auprès de la Société Henri VUILLIN.

#### **V.4 - Achat d'une tondeuse**

La tondeuse à gazon acquise voilà une dizaine d'années a fait l'objet d'une panne importante, tandis que le moteur est en fin de vie.

Proposition est faite d'acquérir une tondeuse de catégorie professionnelle de marque "Honda" auprès de la Société Couval.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'offre de cette société qui inclut la reprise de l'ancien matériel pour un montant de 12.000 Frs TTC.

## **VI. PERSONNELS**

### **VI.1 - Incidents constatés et engagement d'un référé auprès du Tribunal Administratif par la Commune**

Information au Conseil.

### **VI.2 - Recours en appel auprès du Tribunal Administratif : famille Prétot**

La famille Prétot avait engagé en 1993 une requête contre la Commune concernant la contestation de rémunérations. Par jugement en date du 5 juillet 1996, le Tribunal Administratif de Besançon avait débouté le demandeur.

Un recours a été engagé en septembre 1996, par la famille, auprès de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Nancy dont l'audience est programmée le 6 septembre 2001.

## **VII. VIE ASSOCIATIVE**

### **VII.1 - Bilan des mini-stages sportifs d'été**

Un stagiaire de l'UFR STAPS, Antoine BOGUET a préparé et organisé au bénéfice des jeunes du village deux semaines de stage sportif, l'une début août, l'autre fin août.

Par manque d'inscription, le stage de début août a été annulé, tandis que le stage de fin août s'est réalisé avec succès, malgré un effectif réduit.

Le Conseil Municipal manifeste le souhait que de telles manifestations se reproduisent dans le futur et s'engage à prendre en charge le déficit financier du projet qui résulte des effectifs réduits.

## **VIII. DIVERS**



### **VIII.1 - Vente de stères de bois façonnés**

Une information a été diffusée concernant la vente des lots de bois façonnés de quatre stères, pour lesquels une inscription individuelle doit se réaliser auprès du secrétariat de Mairie.

### **VIII.2 - Evolution du mode de collecte des ordures ménagères : information**

A l'initiative de la Commune, une réunion a été organisée début juillet, avec toutes les Communes qui ne sont pas encore intégrées dans des syndicats de collecte, afin d'élaborer une action concertée avec l'ADEME, afin de préparer le passage au tri sélectif à la source au début de l'année 2002.

La séance est close à 23h40.

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.